

Les produits bio ont connu une importante baisse de consommation au cours des derniers mois. Photo d'archives Le Télégramme



60 millions d'euros pour répondre à la crise du bio

Pour soutenir la filière bio, une « enveloppe de crise » de 60 millions d'euros va être débloquée. Les professionnels attendent du concret rapidement.

● Une consommation en déclin, des agriculteurs qui jettent l'éponge, d'autres découragés de se lancer : face à la « crise de croissance » du bio, le ministre de l'Agriculture a annoncé, mercredi, une « enveloppe de crise » de 60 millions d'euros accompagnée de mesures pour stimuler la demande.

Alors que les conversions vers le bio ralentissent et que les départs augmentent, « ce serait notre échec collectif si on perdait des producteurs » biologiques, a déclaré Marc Fesneau depuis une ferme laitière de l'Oise. La France ambitionne d'avoir 18 % de surfaces agricoles en bio en 2027 (contre 10 % aujourd'hui), un objectif qui semble difficilement atteignable mais que le ministre a maintenu. Le marché du bio a commencé à se

retourner en 2021 après des années de croissance à deux chiffres qui avaient incité des agriculteurs à se lancer dans cette agriculture sans pesticides ni engrais chimiques. Mais les consommateurs, essorés par l'inflation (+15 % sur un an en avril pour l'alimentation), s'en détournent au profit d'alternatives moins chères. L'an dernier, les ventes de produits bio ont reculé de plus de 7 % dans les supermarchés et l'offre dépasse la demande.

20 % de bio dans les cantines d'ici à la fin de l'année

Marc Fesneau s'est aussi engagé à ce que les cantines sous responsabilité de l'État (ministères, prisons ou armées) mettent 20 % de bio à leur menu d'ici à la fin de l'année. La loi Alimentation (ou Egalim, 2018) avait fixé pour 2022 cet objectif mais la part du bio plafonne autour de 6 %.

« Mais les cantines de l'État, les armées et ministères sont déjà proches des 20 % requis par la loi Egalim. La restauration scolaire est à 13 % de bio selon nous », a déclaré Marie-Cécile Rollin, directrice générale de Resta u'Co, qui fédère 20 000 restaurants gérés en direct par des collectivités, leurs fournisseurs et les collectivités territoriales. « Un secteur dont on ne parle jamais, le médico-social, les hôpitaux, les

Ehpad, les foyers pour personnes handicapées... est à moins de 1 % ! Il représente la moitié des repas de la restauration collective. S'il montait à 5 %, ce serait 150 millions d'euros d'achats de bio supplémentaires », estime-t-elle.

« L'engagement de l'État est symbolique »

« À ce stade, l'engagement de l'État est symbolique », a réagi le président de la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), Philippe Camburet. « J'attends de voir si les collectivités locales emboîtent le pas. » Selon lui, les 60 millions d'euros, dont les modalités seront définies ultérieurement, sont « encore loin du compte » pour soulager la trésorerie des professionnels en difficulté. Une première « aide d'urgence » de 10 millions d'euros, actée fin février au Salon de l'agriculture, avait déçu les professionnels.

Le ministre a par ailleurs évoqué la « responsabilité de la grande distribution » dans la baisse de consommation bio. Les linéaires sont moins fournis qu'avant en produits biologiques or « la visibilité d'un produit fait sa vente ». Il compte également « parler avec la grande distribution » du fait que « la marge est plus grande sur le bio que sur les autres produits ».